

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 avril 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-03-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 334-2018.

Projet de règlement 334-2018

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés certains usages commerciaux para-industriels et certains usages industriels de récupération et traitement de matières résiduelles (matériaux secs et plastiques) dans la zone à dominance industrielle numéro 402 » ;

Le projet de règlement n° 334-2018 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2018-03-109 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2018 avec la modification suivante :

REPORTER :
L'item 14.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-110 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2018.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mars 2018, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-03-111 **DEMANDE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE INC.**

Attendu que le Centre de bénévolat d'Acton Vale Inc. demande à la Ville d'Acton Vale, une participation financière, afin d'assurer la continuité des services dans la MRC d'Acton;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Centre de bénévolat d'Acton Vale Inc. à titre de participation financière, afin d'assurer la continuité des services dans la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-112 **DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE.**

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale dépose une demande au Conseil pour avoir l'autorisation d'utiliser le parc Donald Martin le 31 mars prochain de 9h à 11h, pour la tenue d'une chasse aux œufs de Pâques pour les jeunes de 0 à 6 ans;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville autorise le Club Optimiste à utiliser le parc Donald Martin, le samedi 31 mars 2018 de 9h à 11h, pour la tenue d'une chasse aux œufs de Pâques pour les jeunes de 0 à 6 ans;

Que les organisateurs voient à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif au Club Optimiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-113

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville d'Acton Vale pour renouveler sa commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 60 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-114

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que dans le cadre d'une formation pratique du cours piégeage et gestion des animaux à fourrure, monsieur Jean-Marie Benoit demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré le 15 avril 2018;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 15 avril prochain pour y offrir sa formation pratique;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2018-03-115

DEMANDE DE PARTENARIAT - COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) D'ACTON VALE.

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services d'Acton Vale (CJS), offre pour une 12^e année, une expérience de travail aux étudiants de la région;

Attendu que le principal objectif de cette initiative est de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 14 et 17 ans;

Attendu que la Ville est sollicitée afin de permettre d'offrir une expérience de travail estival enrichissante pour ces jeunes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au CJS d'Acton Vale à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-116

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 331-2018 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 331-2018 ayant pour titre « Règlement no. 331-2018 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisées les habitations multifamiliales de neuf (9) logements et plus dans la zone à dominance commerciale numéro 207 » ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 avril 2018 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 331-2018.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, de la présentation du premier projet de règlement no. 331-2018 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin que soient autorisées les habitations multifamiliales de neuf (9) logements et plus dans la zone à dominance commerciale numéro 207.

Rs.2018-03-117

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - REGROUPEMENT ESTRIE.

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité d'Acton Vale souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er décembre 2018 au 1er décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

Que la Ville autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-118

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES D'UNE SERVITUDE PERSONNELLE À INTERVENIR AVEC CHAMPOI INC. ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et Champoi Inc. le 7 juillet 2015;

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux de la phase I de la rue Daragon, lot 5 907 780, conditionnellement à la signature d'une servitude personnelle;

Attendu que l'objet de la servitude consiste à ce que Champoi Inc. établisse, sur ledit lot, une servitude de virage et de passage personnelle et temporaire;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite servitude;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter de façon provisoire les travaux de la phase I de la rue Daragon, conditionnellement à la signature d'une servitude personnelle;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, la servitude personnelle à intervenir avec Champoi Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-119

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2018.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 334-2018 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin que soient autorisés certains usages commerciaux para-industriels et certains usages industriels de récupération et traitement de matières résiduelles (matériaux secs et plastiques) dans la zone à dominance industrielle numéro 402.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-03-120

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC- SECTION LOCALE ACTON VALE – APPEL INTERVENTION D'URGENCE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers du Québec- Section locale Acton Vale, relative à l'interprétation de l'article 10.01-b « Appel intervention d'urgence »;

D'autoriser le directeur des incendies et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.

Rs.2018-03-121

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA POLITIQUE DES CADRES 2018 ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la politique des cadres 2018, telle que déjà présentée aux membres du Conseil, de désigner le maire, la conseillère Pierrette Lajoie, la directrice générale, ainsi que le personnel-cadre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique des cadres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.

Rs.2018-03-122

RÉSOLUTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVENTIONNISTE.

La conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le contrat de travail du directeur du Service sécurité incendie et préventionniste, tel que déjà présenté aux membres du Conseil et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 14.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2018-03-123

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS (RUE PELCHAT, PHASE III).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueducs et d'égouts (rue Pelchat, Phase III).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-124

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière aux Fonds AgriEsprit de FAC pour l'achat de modules de parc de planche à roulettes;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès de le FAC;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière aux Fonds AgriEsprit de FAC pour l'achat de modules de parc de planche à roulettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-125

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 11 au 15 juillet 2018;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-126

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN RIVARD À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du 11 au 15 juillet 2018 dans le stationnement du Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du 11 au 15 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-03-127

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.

Attendu que le 23 juin 2018, la Ville d'Acton Vale entend présenter un spectacle pyrotechnique aux festivités de la St-Jean-Baptiste;

Attendu que FAE Pyrotechnie a soumis un contrat de service à la Ville;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec FAE Pyrotechnie pour la présentation du spectacle pyrotechnique le 23 juin 2018;

Que FAE Pyrotechnie s'assure que le positionnement des feux d'artifice ne cause aucun désagrément et/ou problème aux résidents des alentours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h12.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date